

Documents à produire

N'oubliez pas de joindre à votre dossier de demande de logement, les documents suivants : **(copies uniquement)**

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition pour toutes les personnes vivant au foyer (demandeur, co-titulaire ou fiscalement à charge)
- pièce d'identité ou du livret de famille (y compris les pages concernant les enfants)

Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez produire une copie :

- De votre titre de séjour
 - Ou d'un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour
 - Ou d'un récépissé de la demande de titre de séjour portant la mention « reconnu réfugié et valant autorisation de séjour d'une durée de validité de trois mois »
 - Produire la preuve d'un revenu et d'une assurance sociale
- justificatifs de ressources mensuelles : 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de l'employeur, justificatif de pension alimentaire perçue ou versée, pension d'invalidité, de retraite, indemnités chômage, indemnités journalières.
- Pour une activité non salarié : le dernier bilan d'activité.
- dernier bordereau des droits CAF ou MSA
 - si vous êtes dans une autre situation : structure d'hébergement, hôtel, propriétaire : tout document justificatif de votre situation